



HAL
open science

Noblesse et réussite sociale. Le clan des Selve du Bas-Limousin XVe-XVIIe

Nicole Lemaitre

► **To cite this version:**

Nicole Lemaitre. Noblesse et réussite sociale. Le clan des Selve du Bas-Limousin XVe-XVIIe. 2022.
hal-03893712

HAL Id: hal-03893712

<https://hal-paris1.archives-ouvertes.fr/hal-03893712>

Preprint submitted on 11 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Nicole Lemaitre

Sous l'Ancien Régime, réussir est le plus souvent être reconnu dans son état, son métier, sa famille seulement, mais que se passe-t-il quand l'ambition dépasse ces frontières étroitement conformistes et que la chance l'accompagne ? On a longtemps estimé que l'accession à la noblesse était le rêve de ceux qui réussissaient, un modèle social indiscutable. Or l'examen des archives familiales ne le démontre pas toujours entre fin de la guerre de cent ans et début des guerres de religion. Des clans familiaux voient en effet cohabiter ceux qui sont à la cour et ceux qui restent sur leurs terres ou s'installent à proximité dans les bourgs.

Mais il ne faut pas se tromper sur ce que l'on entend par noblesse au début du XVIe siècle, car ce n'est pas la même chose qu'au XVIIIe siècle¹. Si comme le montre JM Constant, la noblesse reste « une élite secrétée par la société, les pouvoirs et la tradition pour son encadrement », elle est définie de façon particulièrement souple avant les guerres de religion et au contraire tend à être bornée par les juristes au dernier siècle. Phénomène social par essence, elle est portée par un groupe qui se met au service des individus pour réussir ou pour échouer (car la division menace toujours), elle est aussi à chaque période portée par « des symboles et des représentations qui témoignent du rôle que ces familles se donnent » dans leur monde, le mythe plus ou moins crédible qui leur sert de socle. Or celui-ci est encore très rustique au début du XVIe siècle, quelle que soit la proximité des hommes avec le roi.

Nous suivrons le cas d'une famille du Bas-Limousin, les Selve, pour montrer que la réussite sociale n'est pas perçue de manière aussi simple et claire qu'il y paraîtrait si l'on suivait les définitions des XVIIIe et XIXe siècle. A partir de ce cas d'une province, lointaine pour le pouvoir royal mais pas encore enclavée, nous évoquerons d'autres cas identiques, dans l'Auvergne proche ou ailleurs.

Après avoir examiné ces familles et leur progression, nous observerons ce qu'elles disent de la noblesse comme classe ouverte et ce qu'elles prennent de ses représentations, avant de rechercher les raisons de l'évolution de la noblesse au XVIIe puis de sa fermeture au XVIIIe siècle

I Une saga de notables du monde paysan

La famille de Selve, issue de Marcillac La Croisille et La Roche Canillac en Corrèze actuelle, entame avec Jean de Selve (1475-1529) et plusieurs cadets, une prodigieuse ascension sociale qui mène ces marchands puis notaires de La Roche sur la Haute Dordogne à la noblesse, en deux générations, la première dans la noblesse parlementaire et la seconde dans la noblesse d'épée mais pas pour tous et pas tout de suite.

1. Marchands et notaires

Tout commence avec Antoine, marchand à Marcillac, né vers 1400 et inhumé à Saint-Cirg de Marcillac (le bas). Il a eu au minimum deux fils à la carrière remarquable et ayant l'un et l'autre l'esprit de la tribu. Jean, chanoine de la cathédrale de Clermont puis official de Limoges entre 1473 et 1482 et Fabien, né vers 1430, mort après 1479, devenu notaire royal par son mariage. Fabien s'est marié deux fois et a eu sept enfants du

¹ JM Constant, *L'identité nobiliaire, dix siècles de métamorphoses (XIe-XIXe siècle)*, Le Mans, 1997, p. 7-27.

premier et sept du second mariage. Le premier avec Martiale de Couderc, avant 1440, lui a permis de devenir notaire royal à La Roche-Canillac par transmission de la charge de son beau père. Il a un aîné prénommé Jean et devenu également notaire et un second Jean, marchand et notaire, dit l'Argentacois, qui a vécu entre 1465 (au lieu de 1568) et 1507 mais aussi plusieurs filles, toutes prénommées Jeanne, mariées à des marchands ou des notaires de la région, de Mauriac à Ussel, sur l'une de ces routes d'échanges oubliées entre haute Auvergne et Berry.

Le second mariage, célébré le 7 juillet 1465 avec Marguerite de Misac de la Charlanne, 1444-1482, fait entrer ses sept autres enfants dans la noblesse locale, celle qui tient les péages et gués de la Haute Dordogne. Il y a Jean, 1468-1521, puis Jean Petit, seigneur du Breuil, 1470-1538, qui est marié en 1504 avec Marthe de Serre puis un troisième Jean, dit Petitqui, qui sera seigneur de Cromières dont nous reparlerons et un quatrième Jean, seigneur de Claux. La branche de Jean Petit va donner Béraud, seigneur du Breuil entre 1507 et 1557, marié avec Jeanne de Prohet, 1510-1574 et Jean abbé de Turpenay. Cette branche s'éteint en 1606 avec la mort de son petit-fils, Jean, seigneur du Breuil et écuyer, 1531-1606 et une succession complexe en 1606 qui nous donne beaucoup de renseignements sur la famille, ne serait-ce que par l'implication d'Etienne Baluze².

Parmi les enfants de Fabien, un seul Jean (1468-1507), dit l'Argentacois, marié avec Catherine de Lissac(seigneurie entre Brive et Noailles) exerce encore la profession de marchand en même temps que notaire, au point de rencontre des routes de Haute Auvergne et de la Dordogne navigable. Mais l'habileté dans les affaires et les comptes semble bien avoir été enseignée à l'ensemble de la fratrie également et c'est ce qui fait l'habileté de ces rejetons de marchands auprès de la cour de Louis XII comme de François I^{er}. Ils sont polyvalents, aussi bien utilisés comme juristes en droit canon, coutumier ou romain que comme financiers et prêteurs pour les opérations militaires. Le président de Selve (Jean Petiqui), fait partie d'un conseil des finances informel en 1527-1528 avec François de Tournon (cardinal en 1530) et le chancelier Duprat.

L'entrée dans la seigneurie du Breuil à Gumond est l'œuvre de son père, Fabien, notaire et marchand, qui en a peu à peu rassemblé les composantes en les achetant en 1457 et 1459 en particulier³ et qui a choisi en préciput de donner le repaire à son second Jean Petit tandis que les enfants du premier lit recevaient la charge de notaire et poursuivaient leurs lucratives opérations de marchands en ces temps de reconstruction. Nous avons en quelque sorte des marchands propriétaires terriens et officiers de base assez vite reconnus comme nobles, ce qui n'est pas exceptionnel en cette fin de XVe siècle. Ils se sont battus collectivement pour entrer dans la noblesse locale et obtenir l'exemption de tailles au Breuil, si l'on en juge par les lettres patentes royales obtenues le 26 février 1515 grâce à l'entregent du président et de son frère aîné Jean, conseiller clerc au Parlement de Paris depuis 1511). La maison sera enfin fortifiée en 1585 après plusieurs pillages⁴. Mais l'ascension de cette partie de la famille s'arrête là puisqu'ils sont encore marchands, notaires et officiers seconds à l'Election puis au Présidial de Brive-Uzerche pendant les guerres de religion⁵.

² BnF Mss Baluze 208, f. 206, 209-211, 284ss.

³ PO, les terres et rentes de Mespial haut qui vont constituer le « repaire noble » du Breuil.

⁴

⁵ L'accès à la noblesse est bien plus divers qu'on ne l'a longtemps pensé. Voir *Épreuves de noblesse. Les expériences nobiliaires de la haute noblesse de robe parisienne (XVIe-XVIIIe siècle)*. Textes réunis par Robert DESCIMON et Élie HADDAD. Paris : Les Belles Lettres, 2010. In-8o, 459 pages.

Jean dit Petitqui, seigneur de Cromières, 1475-1529 est le second grand homme de la famille. Il acheta sa seigneurie à Antoine de Pompadour seigneur de Comborn en 1515 et obtenu du roi en 1528 la seigneurie de Villiers à Cerny en Gâtinais et probablement celle d'Huisson en Gâtinais. Il est le typique représentant d'une ascension sociale par la compétence juridique et les qualités de négociateur. D'abord marié avec Marie de Bruyères, décédée en 1502, il s'est remarié aussitôt avec Cecille de Buxy ou du Buis, fille d'Antoine, un conseiller au parlement de Toulouse, décédée en 1530, dont il aura six fils et six filles. Or ce second mariage marque le démarrage de la prodigieuse carrière de ce cadet. Selon les dernières volontés de Fabien et comme son aîné, chortier du chanoine son oncle à Clermont, il a été envoyé par le clan poursuivre ses études à Toulouse. En 1500, il est devenu conseiller au parlement de Toulouse, un piédestal et non point un aboutissement pour lui et son ascension accompagne celle de son frère aîné, Jean, bientôt docteur en droits et conseiller au Parlement de Paris, et de son beau-frère, Pierre, qui sera au Sénat de Milan occupée puis conseiller au parlement de Paris et conseiller au Grand Conseil⁶.

2. Magistrats et juristes

A Toulouse, Jean est d'abord reconnu comme « scientifique personne » et commence une carrière d'avocat en 1500 puis de juriste et manieur d'argent; mais son frère est déjà sans doute professeur et l'auteur d'un traité *de beneficio* d'une grande clarté sur les avantages de la pragmatique sanction, imprimé en 1509 et dix fois encore⁷. Mais Jean Petitqui est aussi un esprit clair, et fin politique, parfaitement organisé et grand négociateur, ce que Louis XII et François I^{er} vont reconnaître et plus encore les femmes puissantes que furent Louise de Savoie, Marguerite d'Angoulême et Renée de France qu'il a conseillées tout au long de sa vie. Sa carrière dans le monde des hommes de loi compétents est impressionnante. A défaut d'avoir été notaire comme son frère aîné du premier mariage, dont la mère, Martiale de Couderc était fille d'un notaire de La Roche, ou clerc comme son aîné, notre Jean intègre les plus hautes fonctions alors possible, dans les parlements. Fonctions anoblissantes puisque tout service du roi l'est, car le roi est roi de justice avant d'être roi de guerre. Notre Jean, comme bien d'autres entre aussi dans la cohorte encore incertaine des grands commis du royaume, mais aussi dans l'institution administrative et judiciaire la plus solide du moment et il terminera sa carrière comme premier président du parlement de Paris. En très peu de temps, il enchaîne les charges de conseiller au parlement de Toulouse puis premier président aux parlements de Rouen (dont l'érection date de 1499), Bordeaux et Paris. Mais entre temps, il a rejoint l'Echiquier de Normandie (président) et est devenu vice chancelier du duché de Milan pendant son occupation par les Français. En même temps, il a négocié en Angleterre avec Thomas Bohier, général des finances de Normandie, le mariage de Louis XII avec la sœur d'Henry VIII dans le cadre du traité de Londres de 1514 et participé à sa rédaction⁸, puis il négocie ensuite la libération de François I^{er} après Pavie et enfin, très

⁶ BnF Mss FR 29166, f. 496.

⁷ *Tractatus de beneficio ab domino Johanne de Selva, lemovico... utriusque juris interprete consultissimo, in lucem editus, . Materiam beneficiorum opulentissimam mirifice ac integerrime complectens. Feliciter incipit*, Paris, F. Regnault, 1512, 299f. 4^o autre éd. BnF, avec dedicace au cardinal d'Amboise ; *Solemnis ac perutilis tractatus de beneficio prestantissimi ac consumatissimi juris utriusque doctoris do. Joannis de Selva, natione galli. Il quo multa utilia et quotidiana in materia beneficalia tractantur, cum numeris et repertorio noviter additio feliciter incipit*, Toulouse, Jacobo Legnano et frater, 1520, cum privilegio. Autre ed. lyonnaise de Scipionem et fratres, 1539.

⁸ Abel Desjardins, « Louis XII et l'alliance anglaise en 1514 . Qui est le véritable auteur du traité de Londres », dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et belles Lettres*, 1863, p. 268-283.

probablement conseiller dans les préliminaires de la paix des Dames en 1529. Moins certaine est son implication dans les procès d'Etat contre le connétable de Bourbon et le financier Semblançay⁹. En observateur politique, il se fait historien au service du parlement de Paris et de la monarchie en éditant les six premiers livres des mémoires de Comynnes dans sa première édition, dont le privilège est demandé en 1524 par Galliot Du pré¹⁰ si l'on en juge par François Beaucaire de Péguillon,

Cinq de ses fils sur six ont suivi la carrière diplomatique tandis que ses six filles des deux lits sont mariées pour consolider l'implantation parlementaire et royale.

3. *Serviteurs de rois*

A la différence de son père et une partie de ses frères, Jean se sent d'abord serviteur du roi, et il est remarqué pour ses compétences financières et juridiques. Il va éduquer ses fils dans cette veine. Son aîné, Lazare, 1504-1554, marié en 1524 avec Catherine Pignard, fille d'un secrétaire du roi et bailli de Langres. Son petit-fils aîné, Georges, sera seigneur de Cromières et autres, et après avoir été page puis valet de chambre ordinaire du roi et du duc d'Anjou devenu roi Henri III, qui le nommera échançon en 1575 puis ambassadeur en Suisse. C'est l'un de ses Mignons¹¹. Lazare père entretenait aussi une concubine à La Ferté Alais, Nicole Bault¹². Tous les autres garçons du Président ont été ambassadeurs très jeunes. Deux cadets entrent dans le clergé séculier et sont ambassadeurs et évêques, Georges, 1508-1541, évêque de Lavaur, et Jean Paul, v1510-1570, évêque de Saint Flour. Leur neveu Claude, abbé de Saint-Vigor et fils de Jean Francisque, né en 1502 est maître d'hôtel de la reine de Navarre en 1552. Odet, 1504-1564, seigneur de Marignan en Sologne, mène une carrière diplomatique encore plus prestigieuse, marié avec Renée de Montmirail. C'est lui qui va prendre la tête de la famille après la mort de Georges, en 1541 et de Lazare en 1554. Son fils Lazare va reprendre la seigneurie du Breuil en 1606 faute de descendants. Jean Francisque est qualifié d'écuyer, panetier du roi et envoyé à Constantinople en 1547.. Les filles sont désormais mariées dans la petite noblesse de Beauce et du Gâtinais (Beaumont, Marcillac, Rogier, Raimond, Du Monceau), dont Marguerite, mariée en 1552 à Lancelot Du Monceau et décédée en 1598, était gouvernante de Catherine de Navarre, ce qui signale probablement une branche protestante.

Après l'acquisition laborieuse de la seigneurie du Breuil, qui restait aux aînés, les cadets Selve ont multiplié les seigneuries par don royal ou achat, à Cromières près de Limoges, à Marignan, La Ferté Alais et Audeville en Loiret, et mieux encore à D'Huisson et Villiers en Gâtinais. Mais de ces positions de noblesse nouvelle à la noblesse immémoriale, un plafond de verre semble bien avoir handicapé plusieurs générations moins brillantes qui devront passer par la carrière des armes pour le franchir ; si Jean (1524-1570), un petit fils de notre Jean est qualifié d'écuyer et entré dans l'ordre de St Michel, si Lazare sieur de Marignan, décédé en 1622 fut conseiller d'Etat et président de Metz dont la noblesse était incontestable, il est évident que la proximité de la cour reste déterminante au XVIIe siècle pour être qualifié de noble car les autres branches, prises

⁹ Il n'apparaît pas parmi les juges du procès Semblançay en 1521-1524: Philippe Hamon, *L'argent du roi. Les finances sous François I^{er}*, Paris, 1994, p. 540-549.

¹⁰ Philippe de Comynnes, *Mémoires*, ed. Joel Blanchard, t. I, Genève, 2007, p. XL-XLI. Il ne semble pas que Selve ait vraiment cenduré les passages hostiles à la monarchie. François Beaucaire (1514-1591, venu du Bourbonnais, était évêque de Metz de 1555 à 1568 quand le président Lazare (1550-1622), petit-fils de Jean le président était installé à Metz. Lazare, fils d'Odet sieur de Marignan, a été précepteur des enfants d'Henri II. Il partageait avec toute sa famille une bonne culture hellénique.

¹¹ Nicolas Le Roux

¹² PO

dans les tutelles nobles et plus éloignées des charges curiales ou officières ont dû prouver leur noblesse, acceptée d'ailleurs par le roi en 1667. Mais il faut attendre Jean-Pierre, seigneur d'Audeville et chevalier de St Louis en 1700, par ailleurs Maréchal de camp pour que son fils Jean soit qualifié de comte de Selve.

Les descendants des seigneurs de Cromières et du Breuil ont parfois peiné à prouver leur honneur nouveau. C'est pourquoi les seigneurs de Cromières laissent traîner une généalogie fantaisiste qu'on retrouve dans les premiers dictionnaires de présidents du Parlement¹³. Ils seraient issus d'une famille du Milanais établie en France sous Philippe Le Bel, par Fabien I^{er}, naturalisé « gentilhomme » et pensionné en 1312 avec un Renaud de Selve, évêque de Sisteron qui devient cardinal en 1378 et un second Fabien marié avec Catherine Baudinis, soeur d'Innocent VI, qui eut pour fils Pierre de Selve, dit de Monteruc, cardinal vice-chancelier de l'Eglise en 1356, évêque de Pampelune, mort en 1385. Fabien, notre notaireroyal de Laroche fut aussi qualifié de lieutenant des gendarmes du comte de Lamarck, gouverneur d'Auvergne, qui aurait épousé Lucrece de Canillac dont il eut Jean-Fabien, conseiller au parlement de Paris. Son fils, Jean, est le nôtre¹⁴. Très vite, sous le règne de Louis XIV, les généalogistes vont critiquer ces fantaisies, à commencer par Baluze qui lui impose l'origine bas-limousine en lui attribuant une localisation tulliste, ce qui n'est pas le cas mais il n'était pas loin¹⁵. D'hozier refuse absolument cette généalogie qui n'est qu'une forgerie assez répandue au demeurant¹⁶.

Si l'excellence sociale suppose pour tous les descendants de Jean le Président d'être admis dans le monde de la noblesse d'épée ou reconnus nobles car proches du roi, leurs cousins directs se contentent cependant de rester notaires, seigneurs et officiers locaux, tout en progressant lentement vers la noblesse. Jean, dernier seigneur du Breuil en ligne directe, 1531-1606, est qualifié d'écuyer, il est marié à la fille d'un lieutenant général de Tulle, et sa sœur Françoise à Pierre Meschin, lieutenant particulier de Brive. Pourtant il ne faut pas oublier que la compétence juridique et l'érudition restent aussi reconnues quelle que soit la strate. Le meilleur exemple en est l'helléniste et ambassadeur à Venise puis Rome puis les Pays Bas et Vienne, Georges de Selve, l'un des négociateurs de la paix de Nice en 1538 qui achève sa vie en austère évêque de Lavaur, résident et réformateur en 1541. Ses œuvres ont été éditées en 1559 avec l'aide En revanche son neveu Lazare a été publié de son vivant pour ses poésies religieuses.

En cultivant la marchandise, les offices de notaires puis de juges locaux, et les bénéfices ecclésiastiques, en même temps que les charges à la cour et la proximité avec les rois Louis XII et François I^{er}, dans une continuité exceptionnelle, ce clan familial est caractéristique de nombre de clans du même genre au même moment. Prenons les Duprat, une famille de notables d'Issoire, juste un peu au-dessus des Selve puisqu'ils sont marchands avant d'être bourgeois et consuls¹⁷ : Antoine Duprat (1465-1535) est chancelier dans les territoires occupés du Milanais en même temps que Selve est vice-chancelier, tandis que le reste de son clan poursuit dans la marchandise et les offices. Il partage avec les Selve une même ambition personnelle, la compétence, la fidélité

¹³ BnF Mss Clairambault 933, f. 231-237. Jean-Baptiste de L'Hermite-Souliers et François Blanchard, *Eloges de tous les premiers présidents...*, Paris, 1645, p. 62 (Selve).

¹⁴

¹⁵

¹⁶ Butaud et Pietri

¹⁷ Christophe Vellet, « Entre légistes et ministres : Antoine Duprat (1463-1535), conseiller technique de François I^{er} », dans *Les conseillers de François I^{er}*, p. 211-227. AV Solignat, PJ 13.

absolue à la monarchie d'un règne à l'autre et le même type de promotion sociale puisqu'il fut comme Jean de Selve d'abord avocat au parlement de Toulouse ou premier président du parlement de Paris (1508). Une différence de taille semble cependant expliquer qu'il soit au-dessus : le père du futur cardinal est marié avec une Bohier, c'est à dire la très grande finance¹⁸. Leurs descendants montrent à peu près les mêmes caractéristiques : mélange d'évêques, de magistrats locaux et centraux, de militaires aussi, pour assurer leur noblesse entre 1570 et 1670, avec de nombreux morts à l'armée.

Si l'on veut trouver des cas moins brillants en même temps que proches des Selve, il suffit de regarder la haute-Auvergne d'Anne-Valérie Solignat, qui note à partir du contrôle des châtelainies des seigneuries des Montboissier-Beaufort-Canillac et des bourgs proches d'Issoire, Montferrand, Aubusson, les similitudes de progression des familles Duprat, Bohier, Pellisson¹⁹ : André Benezit, notaire seigneurial en 1535, devenu châtelain d'Aubusson en 1540, puis son fils Roger. Son petit-fils est conseiller au présidial de Riom et marié à la fille d'un élu de Riom. Ses successeurs restent dans ces cours locales avant de rejoindre la cour des Aides de Clermont. Gaspard Terraule est marchand à Cunlat vers 1540, son fils Benoît, notaire et praticien en 1489, son petit-fils Antoine est seigneur de Terraules et châtelain de Montboissier en 1529 et qualifié d'écuyer ; ses neuf enfants poursuivent à la fois l'installation seigneuriale et les alliances avec des bourgeois et marchands de Pont-du-Château et Riom.

Les Benezit, fidèles des Monboissier-Beaufort-Canillac, comme la branche aînée des Selve ont préféré rester dans la roture et rejoindre les milieux de la robe auvergnate alors qu'ils avaient accès à la cour par l'intermédiaire de Charlotte de Vienne, seconde femme de Jacques de Beaufort-Canillac et gouvernante des enfants du roi Henri II²⁰. Hommes de confiance d'un clan noble, ils ont assuré la gestion lucrative de ses biens avant d'exercer une magistrature locale. Au contraire, les Terraules ont choisi de rejoindre la gentilhommerie locale, mais toujours en constituant en même temps des lignées d'officiers locaux, d'abord seigneuriaux puis royaux²¹. Comme les Selve au Breuil, ils ont obtenu des seigneurs locaux l'installation de bâtisses fortifiées, ce qui était une reconnaissance implicite de leur installation dans la noblesse.

Pourtant l'admission dans la noblesse pouvait se heurter à la mauvaise volonté des paroissiens quand elle retirait un taillable. Les Selve ont payé à Gumond, mais pas Jacques Coly, propriétaire de la seigneurie du Peyrat en 1547 qui refusait de payer en arguant de sa noblesse, une affaire exhumée par Michel Cassan²². Par deux fois, en 1571 et 1572, les syndics de Moustiers-Ventadour furent déboutés malgré la proximité du seigneur de Ventadour dont on aimerait savoir qui il soutenait.

II. La noblesse, un monde ouvert puis fermé

Le travail de camouflage des généalogies du XVIe siècle au milieu du XVIIe siècle cache des difficultés grandissantes pour toutes ces familles issues de la marchandise. On voyait déjà les plus puissants comme les financiers chers à Philippe Hamon, camoufler leurs origines. Les Grolier, Beaune ou Hurault le font très tôt : dès 1532 pour Georges Grolier,

¹⁸ Sur les trajectoires des Bohiers et autres, Philippe Hamon, « Messieurs des finances ». Les grands officiers de finance dans la France de la Renaissance, Paris, 1999, p. 379-387.

¹⁹ PJ 16 pour les Benezit, p. 109 et PJ 17, p. 110, pour les Terraules.

²⁰ Solignat, p. 221-225

²¹ Solignat, p. 221, 230, 268.

²² M. Cassan, « Une approche de la noblesse du Bas-Limousin XVIe-XVIIe siècle » dans Travaux du centre de recherches sur les origines de l'Europe moderne, 1986, n°6, p. 21, Cité par Michel Figeac, Les noblesses en France, Paris, 2013, p. 22 et p. 23 sur le camouflage des généalogies en Provence

ancien trésorier de Crémone, qui rattache sa famille à un lignage militaire véronais du XIIe siècle, par exemple²³.

1. *La souplesse de la définition de la noblesse au XVIe siècle*

Avant les guerres de religion, pour les Auvergnats et certainement beaucoup d'autres provinces comme le Béarn et la Guyenne ou la Bretagne, il n'y a pas de différence entre noblesse d'épée et noblesse de robe qui se fréquentent, se marient et se rendent des services en fonction de leurs compétences. Ils étaient bien aidés par la tolérance sociale au changement de statut mais aussi par l'usage des coutumes successorales de préciput que les notables partageaient avec la noblesse d'épée, contrairement à d'autres provinces de l'ouest ou du bassin parisien.

Ils ne sont pas proches des aristocrates qui font l'histoire comme les Ventadour ou les Noailles mais ils ne semblent pas avoir joué de leurs relations comme avaient pu le faire ceux qui se trouvaient dans la proximité des ducs de Nevers ou de Bourbon en Auvergne²⁴. Les réseaux de clientèles des grands ne sont pas encore aussi sensibles qu'ils le seront après les guerres de Religion et surtout avec le développement de la cour.

Nos héros de l'accession à la noblesse ne sont pas des familiers des grandes familles, donc assez indépendants mais cependant intégrés dans des rouages administratifs indispensables qui leur permettent de jouer sur les offices du niveau seigneurial et provincial au niveau central. C'est qu'en fait et longtemps encore le roi qui décide qu'ils sont nobles parce qu'ils sont à son service et parce que les lignages nobles sont très fragiles et demandent donc à être renouvelés, cf Symphorien Champier en 1535, *Petit dialogue de noblesse* : la noblesse « est une qualité laquelle est donnée par le souverain seigneur par laquelle aucun lui est agréable, outre ceux qui sont honnêtes », même s'ils répondent aussi au critère de « vivre noblement » par la possession d'une terre noble ou par les offices qui sont inamovibles depuis 1468, autrement dit, s'ils expriment une certaine richesse. Pourtant, Raoul Hurault mort de la peste en 1528 sous les murs de Naples est réputé être mort avec bravoure en 1578 dans le récit familial officiel, preuve qu'inexorablement, on voit entrer une partie des successeurs de ces nouveaux nobles dans le métier des armes pour atteindre la noblesse d'épée.

2. *Une identité noble par la chevalerie ?*

Pour servir le roi au plus près, dans sa familia, être chevalier est longtemps resté l'idéal, comme on le voit avec l'adoubement sur le champ de bataille de Thomas Bohier au siège de Gênes (1507) ou de Semblançay et Jacques Hurault en 1509²⁵. Jean de Selve aurait pu le chercher à Milan en 1515, mais il n'en reste aucune trace. Nous savons aujourd'hui que l'idéal du chevalier est alors à son crépuscule, bien qu'il soit encore dominant dans les romans de chevalerie²⁶. Quand la crise de la chevalerie va atteindre son zénith, à partir des guerres de religion, la noblesse deviendra cependant d'abord un titre écrit, accepté par le roi et vérifiable par l'administration royale, au grand dam de Blaise de Monluc par exemple. A cet égard, une date est un point de non retour, l'ordonnance de 1579 qui supprime la

²³ Hamon, p. 282-283. Figeac, p. 23-24

²⁴ Boltanski, Solignat

²⁵ Hamon, p. 381

²⁶ Figeac, p. 67-73. Deruelle,

présomption de noblesse par stabilité dans une seigneurie sur trois générations « les roturiers et non nobles, achetant fiefs nobles, ne seront pour ce anoblis, ni mis au rang et degrés des nobles, de quelque revenu et valeur que soient les fiefs par eux acquis ».

Tout au long du siècle, le titre reste indispensable et commence par l'appellation d'écuyer et la convocation aux montres du roi. Il reste nombre rôles de ban et d'arrière-ban qui permettent au minimum de suivre des noms et de faire des estimations statistiques²⁷. Ces archives prouvent aussi que le métier des armes, s'il reste un marqueur nobiliaire, se transforme peu à peu en impôt à la place du service militaire personnel. Il n'en demeure pas moins que nombre de rejetons de ces familles engagées dans la conquête de la noblesse exercent effectivement le métier des armes et en meurent dans les boucheries du XVIe siècle et du XVIIe siècle en fournissant des combattants. Comme le montre Michel Nassiet, il faut relativiser le déclin du prestige de l'arrière ban même s'il est démodé d'y servir car il manifeste avec évidence la vocation militaire de la noblesse²⁸.

3. *Le poids de l'argent et du service du roi*

La compétence mise au service du roi est la première vertu des acteurs de ces Selve, comme les Duprat, Bohier, Hurault qui furent leurs compagnons financiers dans les prêts faits au roi. Tous nos héros sont passés par la formation juridique toulousaine, ce qui leur donne une compétence reconnue dans tous les types de droit, aussi bien écrits que coutumiers, voire d'être rédacteurs des coutumes comme les Duprat en Auvergne et Lazare de Selve, seigneur de Cromières, celles de Poitou en 1559. L'examen des rôles de ban auvergnats et bourbonnais du XVIe siècle a permis à AV Solignat d'observer que dans la prévôté de Mauriac, tous les feudataires marchands, notaires ou officiers et même nobles d'épée sont diplômés en droit.

Le service du roi enrichit incontestablement, mais la compétence financière semble bien primordiale entre la fin du Xve et le début du XVIe siècle. Les Selve, à leur niveau le sont incontestablement, dans la suite des Duprat et Bohier sous le règne de François Ier mais on peut encore suivre nombre de familles du même type, qui conjugent le maniement des deniers avec le droit, comme les Bochart au XVIIe siècle, dont la trajectoire antérieure est très proche ou même les Séguier et Colbert plus tard²⁹.

Le groupe social noblesse est une entité fragile aux frontières juridiques de moins en moins floues à mesure qu'avance l'Ancien Régime. La dégradation démographique de la noblesse est cependant une évidence, même en temps de paix. En Poitou par exemple, en utilisant les relevés de ban et arrière-ban, Jean Duma démontre que tous les 50 ans, le groupe seigneurial se renouvelle environ de moitié et en 1789, 76% des familles ont moins d'un siècle d'ancienneté comme seigneurs³⁰. Des conclusions du même type se retrouvent dans les travaux de Jean-Marie Constant ou Laurent Bourquin³¹. En temps de

²⁷ Nassiet Michel, « La noblesse en France au XVIe siècle d'après l'arrière-ban », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 46, 1, 1999. Les noblesses à l'époque moderne. p. 86-116.

²⁸ Op. cit., p. 105.

²⁹ Françoise Bayart, Jean Bochart de Champigny (1561-1630), dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 46, 1, 1999. Les noblesses à l'époque moderne. p. 39-52. Daniel Dessert

³⁰ Jean Duma, *Approche d'une noblesse provinciale : le comté de Poitou aux temps modernes*, dans *La noblesse de la fin du XVIe au début du Xxe siècle. Un modèle social ?*, dir. J. Pontet, M. Figeac, M. Boisson, t. II, 2003, p. 37-54.

³¹ Parfaitement résumées dans la belle synthèse de Michel Figeac, *Les noblesses en France. Du XVIe au milieu du XIXe siècle*, Paris, 2013, p. 9-65.

guerre, la situation est encore plus fragile mais la fragilité sociale atteint cependant aussi les offices, en dépit du droit annuel, dit Paulet, qui confirme la patrimonialisation des offices en 1604³².

En sondant le « millefeuille » nobiliaire, les historiens ont ainsi caractérisé chacune de ses couches et montré qu'entre moyenne et haute noblesse, il y a eu des temps plus favorables que d'autres aux ascensions sociales. Ici, l'ancrage dans la moyenne gentilhommerie est liée à l'office comme le montrent les travaux de Robert Descimon mais le passage par la noblesse de robe n'en fait pas une élite intermédiaire reconnue partout³³. Au XVI^e siècle, il n'y a pas encore de cassure entre les différentes branches des Selve, puisqu'on voit un Fabien prieur de Saint Pantaléon de Lapeau et curé de Saint Mexant, fils du notaire Jean sieur d'Enval, offrir dans son testament de 1560 son mulet à Lazare, sieur de Marignan et président du grand Conseil et de Metz « pour avoir reçu bien des plaisirs et auquel il recommande ceux de la maison de son frère » François sieur du Breuil dont la fille, Jeanne, dame d'Enval, sera mariée à Sébastien de Juyé, valet de chambre du roi et ambassadeur en Espagne, mort en 1570³⁴. La fille unique de ce dernier, Jeanne, sera à son tour mariée à Annet de Cosnac en 1582, c'est à dire dans la pure noblesse locale. Le travail minutieux de Michel Nassiet sur la Bretagne est trop peu imité encore dans les autres provinces pour comprendre le monde incertain de la petite gentilhommerie prompt à l'ascension comme au glissement dans la roture. Il reste beaucoup à faire à cet égard au XVI^e siècle et même au-delà.

Au Moyen Age, « le noble est un homme que les autres tiennent pour noble » selon Françoise Autrand mais aux Temps modernes, le noble est un homme que le roi tient pour noble selon Robert Descimon³⁵. Depuis Robert Descimon et Michel Nassiet, de nouvelles voies d'interprétation du phénomène noble ont permis de nuancer voire infirmer bien des images de privilégiés nées nées aux 18^e et 19^e siècle dans des suites, tragiques il est vrai pour la noblesse³⁶. Il faut cependant y insister comme le rappelait Philippe Hamon : du début du XVI^e siècle au XVII^e siècle, ces héros ne sont pas du tout des self made men mais bien des créateurs de clans ou portés par un clan plusieurs générations durant³⁷.

Les historiens modernistes ont en particulier mis en valeur l'exclusion qui frappa officiellement les familles d'origine marchande (1588) et l'ancienneté de noblesse portée à deux cents ans (1631) pour rentrer dans l'ordre de Malte qui traduisent la fermeture symbolique des élites au pouvoir face aux nouvelles notabilités, plus encore

³² *Epreuves de noblesse*, dir.R. Descimon, conclusions, p. 277-302.

³³ On a trop systématisé l'appartenance à la noblesse de robe comme un palier obligé, par ex. Kalas

³⁴ Fr 29166, f. 486.

³⁵ Françoise Autrand, « L'image de la noblesse en France à la fin du Moyen Age. Tradition et nouveauté », Académie des inscriptions et belles-lettres, Comptes rendus, 1979, p. 340-354

³⁶ Robert Descimon, « Chercher de nouvelles voies pour interpréter les phénomènes nobiliaires dans la France moderne. La noblesse « essence » rapport social ? » dans RHMC, t. 46, 1, 1999, p. 5-21. Appuyé sur Charles Loyseau, *Traité des ordres...*, 1610 : « Mais en France nous aurons toujours gardé que le roi seul ennoblit par trois façons : savoir est ou par lettres expresses d'ennoblissement ou par la collation des grand offices ou par l'investiture des fiefs de Dignités...

Mais ce n'est pas le fief de Dignité qui ennoblit mais le roi par sa souveraine puissance qu'il exerce en baillant les lettres de noblesse ou la provision de l'office ou l'investiture du fief »

Nassiet Michel. La noblesse en France au XVI^e siècle d'après l'arrière-ban. In: *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 46, 1, 1999. *Les noblesses à l'époque moderne*. p. 86-116.

³⁷ Hamon Philippe. « La chute de la maison de Thou : la fin d'une dynastie robine ». In: *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 46, 1, 1999. *Les noblesses à l'époque moderne*. p. 53-85;

que les vérifications de l'administration de Louis XIV à partir de 1566 qui n'étaient pas les premières mais deviendront les plus systématiques. Mais, ce qui frappe est la transformation idéologique qui admettait des preuves de noblesse par la valeur militaire à celles qui sont justifiées par écrit permettait de poser une frontière entre l'ignoble ou le roturier face aux privilèges acquis de la noblesse d'épée³⁸. Tout au long de l'Ancien Régime, c'est la monarchie qui a fait qu'a existé la noblesse et non pas simplement des nobles³⁹. Mais c'est bien la monarchie qui a conditionné l'accès à la noblesse à des preuves juridiques écrites et vérifiées, ce qui freinait et parfois interdisait l'ascension sociale à la veille de la Révolution. De fait, il ne faut pas lire l'histoire entière de la noblesse à cette aune finale.

³⁸ Robert Descimon, *op. cit.*, p. 8-10.

³⁹ *Ibid.*, p. 21.